



Communiqué Covid19 – n°10

La Ville élargit ses prestations aux personnes à risques dont les plus de 65 ans, en engageant son personnel pour certaines courses

Soucieuse de la santé et des conditions de vie des habitant-e-s les plus vulnérables, la Ville de Lausanne met à disposition un service d'achat et de livraison de nourriture, de médicaments et de biens de première nécessité. Cette initiative mobilise des collaboratrices et des collaborateurs de la Ville qui se sont portés volontaires pour effectuer et livrer les courses aux plus de 65 ans.

Restez chez vous! Les mesures de précaution pour combattre la pandémie de covid-19 sont claires. En particulier pour les personnes à risque dont les plus de 65 ans. Ceci ne va pas sans poser de problèmes à certains seniors ne pouvant pas effectuer leurs achats sur Internet ou compter sur l'aide de voisins ou de proches pour aller faire leurs courses. La Municipalité a de ce fait décidé de mettre en place, dès lundi 6 avril, un système permettant d'effectuer les courses des plus de 65 ans et de les leur livrer. Cette façon de faire est intégrée au dispositif mis en place par le canton et les communes dans le cadre du soutien à la population vaudoise pour ses besoins de la vie quotidienne.

La Municipalité se réjouit de pouvoir compter sur des collaboratrices et des collaborateurs de la Ville qui se sont portés volontaires pour effectuer cette mission. Elle tient ici à remercier également le Service du personnel qui a encadré le déploiement de ces ressources au profit des Lausannoises et des Lausannois. Appartenant aux services qui ont dû réduire leurs prestations en raison du plan de continuité, le personnel, qui sera clairement identifiable, livrera des médicaments, des produits alimentaires et d'hygiène de base. Afin de privilégier le commerce de proximité, les articles seront acquis, dans la mesure du possible, auprès des commerçants locaux. Celles et ceux qui le souhaitent pourront bénéficier d'une livraison qui se fera dans les 3 jours après que la commande aura été passée auprès de la permanence téléphonique existante déjà dédiée aux plus de 65 ans:

+41 21 315 35 08

Ces prestations de la Ville sont subsidiaires et complètent les systèmes de livraisons ou d'aides privés ou publics. Les bénéficiaires de ce service ne paieront pas de frais de livraison et s'acquitteront du montant de leurs courses directement auprès des collaboratrices ou des collaborateurs amenant la marchandise.

La Municipalité rappelle que le meilleur moyen pour combattre le covid-19 est de rester chez soi.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur www.lausanne.ch

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal, directeur de la sécurité et de l'économie, +41 79 964 27 39**
- **Florence Germond, conseillère municipale, directrice des finances et de la mobilité, +41 21 315 32 00**

Lausanne, le 3 avril 2020